

**Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 25<sup>e</sup> jour de mai 2015, à compter de 18 h 30, dans la salle 214 de l'hôtel de ville de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire monsieur Éric Dubé.

Assistent également à la réunion monsieur Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics et des bâtiments et monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier adjoint.

**Vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

**122-05-15 1. Programme FAIR (Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) – Autorisation de signature**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Ville, tout document concernant la demande d'aide financière pour le programme FAIR (Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), et ce, pour l'année 2015.

**123-05-15 2. Règlement 978-15 - Adoption**

M. René Leblanc déclare qu'il a un conflit d'intérêts potentiel concernant ce point. Il se retire donc des discussions et s'abstiendra de voter.

Le directeur général et le directeur du Service des travaux publics et des bâtiments donnent les explications d'usage concernant l'adoption de ce règlement.

**Considérant que** des travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du parc industriel permettraient l'implantation de nouveaux commerces dans ce secteur, ce qui augmenterait la richesse foncière de la Ville;

**Considérant que** ces travaux, étant réalisés en régie, représenteraient des économies appréciables;

**Considérant que**, pour ce faire, la Ville prévoit instaurer une taxe de secteur équivalent à un montant de deux mille dollars (2 000 \$) à verser annuellement, pour une période de vingt (20) ans, par le propriétaire de l'immeuble, ainsi que tous les immeubles à être desservis par ce réseau;

**Considérant que** dans la promesse de vente d'un terrain, signée le 20 février 2013, la compagnie 9088-6086 Québec inc. (Subaru New Richmond) a accepté de verser un montant maximum de vingt-quatre mille deux cent cinquante dollars (24 250 \$) pour combler les frais de travaux de branchement aux services d'aqueduc et d'égout, et ce, à être réalisés par la Ville dans ce secteur;

*À ce moment et avant de procéder à l'acceptation de principe de l'adoption du règlement lors d'une séance ultérieure, le maire demande le vote pour cette résolution :*

*Conseiller – Siègne no. 1 Jacques Rivière : Vote oui*

*Conseiller – Siègne no. 2, François Bujold : Vote oui*

*Conseiller – Siègne no. 3, Jean Cormier : Vote oui*

*Conseiller – Siègne no. 4, Jean-Pierre Querry : Vote oui*

*Conseiller – Siègne no. 5, René Leblanc : Conflit d'intérêts potentiel - S'abstient de voter*

*Conseillère – Siègne no. 6, Geneviève Braconnier : Vote oui*

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter le principe concernant l'adoption, à une séance ultérieure, du Règlement 978-15 décrétant l'exécution de travaux de branchement de service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du parc industriel et, pour ce faire, un emprunt au montant de cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars (148 484 \$), remboursable en vingt (20) ans.

Tous les points ayant été discutés, la séance est levée.

Stéphane Cyr  
Greffier adjoint

Éric Dubé  
Maire